

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 24 novembre 1920,

au Palais de Rumine: Salle Tissot.

Présidence de M. Mottaz, président.

La séance est ouverte à 14 h. 30 Le procès-verbal est lu et adopté. Deux candidats sont admis: MM. André de Palézieux, Vevey, et Hugo Woringer, pasteur, Lausanne.

Monsieur le Président entretient ensuite l'assemblée de la célébration du bi-centenaire de la mort du major Davel, célébration qui aura lieu le 24 avril 1923. Le Conseil d'Etat a pensé à la publication d'un livre à la fois scientifique et populaire sur la carrière et la vie de notre héros national. Il a demandé au Comité de la S. V. H. A. de se charger de cette publication; l'Etat en assurera du reste la responsabilité financière. Le Comité a accepté en principe, sous réserve de ratification par l'assemblée. Il a constitué une commission composée de MM. E. Mottaz, professeur, président; Dr P. Maillefer, syndic; E. Bersier, conseiller national; Ch. Gilliard, directeur du Gymnase classique; M. Reymond, archiviste cantonal; M. Barbey, avocat; M.-M. Perrin a été désigné comme secrétaire.

Après quelques explications de M. Mottaz sur la façon dont la Commission comprend sa tâche, l'assemblée approuve à l'unanimité la décision de son comité.

Monsieur le Président parle ensuite de la *Revue historique vaudoise*. Le Comité a examiné le rachat éventuel de cet organe. Après une étude approfondie de la question, il propose à l'assemblée de renoncer à une opération qui coûterait très cher et risquerait de jeter la Société dans de redou-

tables difficultés financières. D'autre part, la Société suisse de publicité est disposée à continuer à assumer, au moins encore pour une année, la responsabilité financière et matérielle de la *Revue*.

M. le Dr Paul Maillefer, jusqu'alors principal rédacteur de la *Revue*, se voit forcé de se restreindre ; car il est surchargé de travail par le fait de ses fonctions publiques. Sur sa demande, M. Mottaz prendra dorénavant une part plus considérable à la direction de l'organe de notre Société. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, adopte les conclusions du Comité.

Puis M. le Président donne la parole à M. le professeur *Ernest Lugrin* qui parle des « *Prix Carrés* » de Vevey.

Sous le régime bernois déjà, les autorités de Vevey marquaient la plus grande sollicitude pour leur collègue. Des plaquettes de forme rectangulaire dites « *prix carrés* » récompensaient le zèle et l'intelligence des collégiens. De 1690 à 1769, plus de 5000 furent distribuées ; il n'en reste plus que quelques exemplaires ; le musée Jenisch n'en possède qu'un seul. Fondues d'abord à Vevey, elles le furent ensuite à Berne. Les plaquettes rectangulaires devinrent ensuite des médailles rondes, puis les troubles de la fin du XVIII^{me} siècle et la Révolution vaudoise les firent disparaître. M. Lugin, qui avait vivement intéressé son auditoire a été fort applaudi.

M. *Julien Gruaz*, conservateur du Médaillier cantonal, a fait, cet été, un voyage à Saint-Malo. Aussi est-ce de *Saint-Malo et Chateaubriand* qu'il entretient l'assemblée. Tour à tour défilent les vieilles villes bretonnes, puis M. Gruaz évoque très heureusement la physionomie du fameux écrivain français. Ce dernier séjourna à Lausanne, pour la santé de sa femme ; il loue fort, dans ses Mémoires d'outre-tombe, notre capitale vaudoise. Il logea à la rue de Bourg, chez les

de Sévery, et M. William de Sévery possède encore le bail signé par l'auteur des Martyrs.

M. Gruaz a recueilli des applaudissements nourris, et après quelques mots de remerciements de Monsieur le Président aux deux conférenciers, la séance a été levée à 16 h. 30.

M. P.

PETITE CHRONIQUE

Découverte d'une nouvelle porte d'Aventicum.

On a récemment mis au jour, puis recouvert et soigneusement repéré une porte de l'ancienne Aventicum, inconnue jusqu'à notre époque.

Si l'on prend le dernier plan d'Aventicum, édité par l'Association *pro Aventico*, on y retrouvera sans peine, à l'endroit précis où la route cantonale de Berne à Lausanne franchit l'enceinte en son angle N. E., la mention d'une porte. Mention purement hypothétique jusqu'à ces derniers temps.

On apprendra sans doute avec plaisir que M. A. Næf, assisté de M. l'architecte Bosset, poursuit depuis tantôt une année l'exploration systématique de l'enceinte gallo-romaine d'Avenches, la seule qui ait été conservée — il serait peut-être plus juste de dire : qu'on n'ait pas encore réussi à détruire — dans la Suisse entière. Chose curieuse : ces recherches que tout semblait imposer n'avaient jamais été entreprises sérieusement. Ce fut la première chose que l'Association *pro Aventico* inscrivit à son programme, en 1920. Nous dirons un jour comment ce travail fut rendu possible ; il suffit ici de mentionner qu'au cours de l'hiver passé on découvrit et on releva exactement la base de cinq tours entre la Tornallaz et la route cantonale. Le plan porte ici l'indication de six tours : à tort ; et l'on voit facilement que son auteur s'est borné à prendre son compas, et à reporter à distances égales, entre deux points dont l'un au moins était reconnu, six demi-cercles qui signifient des tours. C'est le triomphe de l'archéologie en chambre.

Sur le terrain, on procéda autrement. Arrivé à la route cantonale, M. Næf poussa au-dessous, côté sud, une fouille en tunnel sans rien trouver que le mur, là où le plan indiquait une porte. Cependant, pour qui examine l'enceinte ou même simplement son plan, il est probable qu'à cet angle obtus il devait y avoir un